

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 14 octobre 2025

Le 14 octobre 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 8 octobre 2025

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,

Membre absent excusé

Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice)

Karine Mollier (Représentée par Gilbert Longo)

Membre absent non excusé :

Léa Mollier

Secrétaire de séance : Gilbert LONGO

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 9 Septembre 2025**

Décisions prises par le MAIRE

En démarrage du conseil, Mr le maire propose au conseil une visite de l'hospice pour permettre de voir l'avancée des travaux et la projection du projet. En préalable, Mr le maire a eu l'accord de l'architecte et de Soliha pour autoriser cette visite.

- Le prochain conseil municipal était prévu initialement le 11 novembre, nous l'avancerons au mardi 4 novembre 2025. La réunion maire/adjoints sera avancée au mardi 28 octobre 2025.
- Le 13 octobre Mr le maire a vu une copie de l'article du Dauphiné scotché sur la porte de la mairie et déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, cela a été fait de façon anonyme, le maire a souhaité mettre un courrier en réponse que nous avons affiché en dessous de l'article sur la porte de la mairie,

« Cher Anonyme,

Nous souhaitons vous assurer que le conseil municipal de Saint Albin de Vaulserre accorde une grande importance à la tranquillité et à la propreté de notre commune. Depuis six mois, nous travaillons activement sur la problématique des pigeons, en collaboration avec une entreprise spécialisée.

Depuis le 2 octobre 2025, nous avons lancé une opération de piégeage visant à réduire la population de pigeons de manière douce et respectueuse. Une fois capturés, les oiseaux sont relâchés à plus de 80 km des zones habitées, en veillant à leur bien-être et à la préservation de l'environnement.

Nous vous remercions pour votre vigilance et votre souci du cadre de vie. Soyez assuré que cette situation est suivie de près, et que toutes les mesures nécessaires sont en cours pour y remédier efficacement.

PS : L'ensemble des échanges relatifs à ce sujet sont consignés dans les procès-verbaux du conseil municipal, disponibles sur le site internet de la commune.

Cordialement,
Cédric MILANI
Maire de Saint-Albin de Vaulserre »

- Le Maire a autorisé le SGC (Service de Gestion Comptable) à verser le dépôt de garantie d'un montant de 10 867.90€ à l'entreprise SAINTEMARIE Charpente concernant les travaux de réfection du toit de l'Eglise, suite à la signature du PV sans réserve de fin de travaux et à la fin du délai de 1 an.
- La date de la commission de contrôle des listes électorales est à prévoir entre le 21/11 et le 31/12/2025. La commission se tiendra le mardi 25 novembre 2025 de 18h à 19h avec les membres de la commission des contrôles des listes.
- Le maire a signé les arrêtés (occupation du domaine public et débit de boissons et snacking) pour le marché des producteurs du comité d'animation des 3 villages du 11/10/2025.
- Le maire a validé les congés de l'employé technique le 25 septembre et le 20 octobre 2025.
- Le maire va planifier les entretiens individuels annuel pour les agents sur la fin d'année 2025.
- Le maire a signé le contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques avec la société ETERA à la suite de l'obligation formulé par l'assureur de la commune pour un montant de 550 € HT annuel pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction sur une période de 3 ans.
- Le maire a signé la visite périodique de maintenance pour la laveuse de la salle des fêtes pour une valeur de 160€ avec la société Nilfisk. En parallèle, nous sommes en attente du devis et des conditions d'un contrats de maintenance.
- À la suite du conseil de septembre, le projet de la création du local technique et d'un appartement à l'étage de l'ancienne grange de l'hospice et la création de la salle des associations dans les anciens garages de la mairie a été ajourné et ne sera pas lancé cette année, nous n'avons pas eu l'accord favorable des subventions de la DSIL/DETR de l'état et du département de l'Isère.
De ce fait, Mr le maire a demandé à l'architecte Mr Benone de notifier les entreprises ayant répondu aux appels d'offre que nous ne donnerons pas suite cette année.
- Des demandes de devis pour les nettoyages complets de la salle des fêtes et des vitres de la Mairie seront demandés d'ici fin octobre/ début novembre.
- Pour donner suite à l'étude de poste de la secrétaire de Mairie, la société Azergo a mis en prêt du matériel d'essai en accord avec les prescriptions :
 - Chaise 825€ HT/ 996.35€ TTC
 - Rooler mouse. 339 € HT/ 406.9€ TTC
 - Support de pied. (essai non concluant)
 - Porte document 119€ HT/ 142.8 € TTC

Pour donner suite à l'essai concluant réalisé par la secrétaire de mairie.

Le maire a signé le devis pour un total de 1378.37€ HT SOIT 1654.04€ TTC

Une demande de prise en charge d'une partie de la facture sera faite auprès de la FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

- Le maire informe que nous avons redéposé le dossier de demande de fond de concours pour la création du local technique auprès des VDD
- Le maire a assisté à la conférence territoriale du département le 1 octobre 2025, il informe que les budgets de 2026 et de 2027 sont déjà presque tous consommés sur le territoire avec uniquement les projets de fin de mandat. De ce fait, les prochains dossiers de demande de subvention seront à présenter à la conférence territoriale d'octobre 2026 et selon le nouveau règlement. Pour conclure, le maire informe que nous ne pourrons pas lancer de travaux de voirie sur 2026 sans subvention du département.
- Le congrès des maires a eu lieu à Aoste, le samedi 11 octobre 2025 Mr le Maire, Mr Rochet , Mr Longo ont participées à l'événement.
Lors du congrès des maires, Mr le maire est allé sur le stand de la région, les services l'ont informé que le conseil régional a accordé la subvention de la région pour le projet de réfection du toit de l'Eglise d'environ 40 000€.
- Le 12 septembre 2025 à 17h à Saint Martin de Vaulserre, Alpes Isère Tour 2026. Réunion avec COTNI (Comité d'Organisation du Tour Nord Isère), la proposition du COTNI est village départ à Saint Martin devant la mairie et le départ de la course réelle serait devant la mairie de Saint Albin de Vaulserre le jeudi 28 mai 2026.
- Nous avons eu l'accord de la subvention des VDD pour les travaux de création d'un appartement au 1^{er} étage de la grange à hauteur de 10 000€.
- Le maire accompagné de Marc et Gilbert rencontre le service voirie de l'intercommunalité le 16 octobre 2025 pour faire la présentation à date de l'étude voirie encours concernant la traversée du village.
- Concernant les appartements de la commune l'agence NESTENN s'occupe uniquement de la mise en location (recherche de locataire, état des lieux d'entrée et sortie) et l'entreprise OBBIO gère tout le reste (comptabilité, travaux,...)
- Nous avons écrit le courrier à la sous-préfecture pour permettre de régulariser la conformité de la salle des fêtes.
- La plaque à l'attention de la famille de Gentil-Perret, à la suite du décès de Mr Gentil Perret Maurice ancien maire de la commune, va être remise le 15 octobre 2025 à 18h30 au cimetière, suivi d'un pot de l'amitié offert par la commune

- Nous avons été informés des évolutions de prix du téléalarme 2026 suivant :

Prestation	Participation 2025	Participation 2026
Abonnement mensuel IP/RTC	36.00 €	36.00 €
Abonnement mensuel GPRS 3G/4G	36.00 €	36.00 €
Abonnement mensuel Luna Mobile	37.00 €	37.00 €
1 ^{er} mois, frais dossier et déplacement	21.00 €	22.00 €
Forfait essai < 1 mois ¹	42.00 €	45.00 €
Résiliation	Terme échu <i>Prorata temporis en cas de décès</i>	

Il n'y a pas d'impact pour les personnes en abonnement.

- Gilbert et Aurélie se sont réunis le 08 octobre 2025 afin de travailler sur la refonte du site internet de la commune.

- **Délibération modification du contrat et des tarifs de la salle des fêtes.**

M MILANI Cédric, Maire de la Commune présente au Conseil municipal les nouveaux tarifs de la location de la salle des fêtes comme suit :

Période	Commune	Personnes extérieures s à la commune	Associations de la commune et Intercommunales	Associations extérieures à la commune
Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	350 €	600 €	1 ^{ère} et 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 150 €	350 €
Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre	300 €	500 €		300 €
Lave-vaisselle	Inclus			
Ménage	Inclus			
Cautions				
Ménage	100 €			
Location	1000 €			

- Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).
- Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel

✚ Caution de 1000 € (location de la salle des fêtes)

✚ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de valider les nouveaux tarifs de la salle des fêtes tels que présentés ce jour, effectifs à partir du 1^{er} novembre 2025

- Délibération traiteur du repas des aînées du 7 décembre 2025.

M MILANI Cédric, Maire de la Commune présente au Conseil municipal les devis des traiteurs concernant le repas qui aura lieu le dimanche 07 décembre 2025 à la salle des fêtes de la commune, les colis seront distribués le samedi 06 décembre au matin.

Société	DEVIS /comprend	Prestation	Nombre de p	Prix unitaire	prix global € HT
COMTE	KIR/2mignardises/ENTREE/PLAT/PAIN/CAFE/Fromage/Dessert/Service en cuisine	Pas comparable car 70 personnes	70	23,14 €	1 619,50 €
COMTE	KIR/2mignardises/ENTREE/PLAT/PAIN/CAFE/Fromage/Dessert/Service en cuisine		50	24,25 €	1 212,50 €
Philippe Traiteur	3mignardises/Entree/Plat/Fromages/dessert/Pain/café/service en cuisine	pas le kir	50	27,45 €	1 372,50 €
Traiteur Voirronnais	ENTREE/PLAT/FROMAGES/DESSERT/PAIN/CAFE/Service en cuisine	Pas de KIR ni mignardise	50	26,73 €	1 336,36 €

Le prix accompagnant de 32€ et donc un prix du colis à environ de 32€ TTC.
Les devis sont en cours pour les colis.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis de Philippe traiteur pour un montant de 27.45 € HT /personne

*** Délibération renouvellement du contrat en CDD employé technique polyvalent**

Mr le Maire informe le conseil du choix de Mr Rivoire Paul de poursuivre sur l'année 2026 son activité professionnelle d'employé technique polyvalent sur la commune en CDD, jusqu'à ses 67 ans comme le prévoit la loi.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de renouveler le contrat en CDD d'employé technique polyvalent dans les mêmes conditions que le précédent contrat, pour une durée d'un an (01/01/2026-11/05/2026)

- **Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent communes de moins de 1000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants pour tous emplois Article L.338-8 3° du code général de la fonction publique**

M MILANI Cédric, Maire de la Commune rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C. et relevant du grade d'Agent technique polyvalent par délibération en date du 14 octobre 2025 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35ème.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M MILANI Cédric, Maire de la Commune propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an (trois ans maximum), renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du

code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de :

Assurer le lien avec les élus et la secrétaire de Mairie

Organiser son activité et assurer la préparation du déroulement des travaux

Organiser les chantiers

Réaliser ou suivre les travaux sur la voirie

Assurer les opérations de déneigement

Entretenir et mettre en valeur les espaces verts et naturels

Garantir la propreté dans le village

Réaliser de petits travaux et assurer la maintenance de premier niveau des bâtiments

Activités spécifiques (élagage, affichage, manutention, entretien du cimetière)

Entretien locaux (Mairie et communs, salle des fêtes)

Réaliser l'état des lieux d'entrée et de sortie lors de location de la salle des fêtes

Temps non- complet à raison de 28/35ème, pour une durée déterminée de 1 an.

Niveau de recrutement : diplôme de niveau I, la qualification équivalente

Rémunération statutaire selon les dispositions statutaires en vigueur (Grille indiciaire des adjoints Techniques) indice brut 367/ indice majoré 366

RIFSEEP/ Supplément familiale

Possibilité d'adhérer à la prevoyance et au COS (Comité Œuvre Social)

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2026 si contractuel, sinon la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6411 du budget primitif 2026 si agent d'état.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de créer un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent communes de moins de 1000 habitants en CDD d'employé technique polyvalent pour une durée de 1an renouvelable pour 28/35eme.

- **Délibération Demande de subvention pour le projet de la création du local technique plus un appartement à l'étage de l'ancienne grange de l'hospice et la création de la salle des associations dans les anciens garages de la mairie**

Mr le Maire expose aux membres du conseil le besoin de déposer des dossiers de demandes de subventions concernant les projets des travaux de création d'une salle des associations, d'un local technique et d'appartement aux organismes et services de l'Etat

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les demandes de subventions concernant les projets de travaux cités ci-dessus et comme présentés ce jour.

Autorise Mr le maire a signé tous les documents nécessaires à cette mise en œuvre

- **Point remplacement mi-temps de la secrétaire de mairie.**

Recherche une personne pour un contrat du 18 nov. 2025 au 23 déc. 2025.

- **Point repas des aînées.**

L'organisation de la distribution des flyers pour le repas des aînées est organisée pendant le conseil.

Mme Mollier va demander des devis pour les colis, l'achat du fromage et des boissons pour le repas des aînées.

Les enfants de l'école des 3 villages sont en train de réaliser les dessins « porte menu »

- **Point organisation du 11 novembre.**

La commémoration du 11 novembre 2025 aura lieu à 11h selon le protocole habituel.

Une coupe sera réalisée au nom de la commune.

- **Point Plan communal de sauvegarde**

Pour donner suite à la réunion du 23 septembre 2025, à la clôture l'entreprise a remis les documents finalisés, ils sont en mairie.

L'exercice du PCS aura lieu le 20 novembre 2025 à 18h pour une mise en situation.

- **Point travaux**

Le maire se renseigne sur les entreprises qui pourraient réaliser cette étude thermique/énergétique de gain de 30% DSIL ou économie d'énergie DETR, nous avons questionné les services de la sous-préfecture pour avoir plus d'information.

Mise en place du piégeage des pigeons au 2 octobre 2025 les dates de passage sont :
Veuillez trouver ci-joint les dates de passages à titre d'information :

- Lundi 6 octobre matin - Didier FAVERIEUX
- Jeudi 9 octobre matin - Didier FAVERIEUX
- Lundi 13 octobre matin - Didier FAVERIEUX
- Jeudi 16 octobre matin - Aurélien MICHEL
- Lundi 20 octobre après-midi - Didier FAVERIEUX
- Jeudi 23 octobre matin - Didier FAVERIEUX
- Lundi 27 octobre matin - Didier FAVERIEUX

Durant ces relevés, le positionnement des cages pourra être réajusté en fonction de l'efficacité.

A l'issue de ces passages nous ferons un bilan et au besoin nous pourrions prolonger la durée de la pose des cages.

Le rideau métallique du placard présent dans le bureau de la secrétaire a été changé par l'entreprise Borello. L'entreprise Itlec viendra effectuer le branchement électrique du

moteur.

Gilbert a demandé des devis pour ajouter un columbarium au cimetière.

La fin des travaux de l'hospice est prévue sur la fin d'année 2025.

« La corvée » pour remise en état des tables de la salle des fêtes, est programmée le 5 décembre à 19h00

Les panneaux de subventions sont positionnés à l'Eglise.

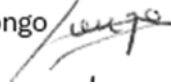
Le grillage et la tôle ont été installés sur le portail des boules pour éviter que l'eau et les chiens ne rentrent dans le terrain.

- Point commission
- Questions Diverses.

Fin de la réunion à 23h39

Prochain conseil municipal le mardi 4 Novembre 2025.

Secrétaire de Séance
Gilbert Longo



Le Maire,
Cédric MILANI

